



Compte rendu de l'atelier mensuel des projets Mardi 8 septembre 2020

14 personnes présentes, moins que d'habitude, à cause du Covid.

Nous avons débuté par un tour de table, libre à chacun d'aborder le sujet qu'il souhaite :

Sujets abordés :

- **Valentin GENDROT**, journaliste, vient de publier un livre « FLIC », après s'être immergé pendant 2 ans dans la police. Valentin est le fils d'Alexandre et Marie Annick, membres du Collectif ; Alexandre avait témoigné de sa maladie au cours d'un ciné-débat émouvant à Melesse en mars 2017 ; il estimait que son cancer était dû à son travail sanitaire auprès des bovins de 1981 à 1994 en particulier ; il est décédé le 25 mars 2018. Alexandre serait très fier du courage de son fils !
- **Covid** : beaucoup d'entre nous ont exprimé leur ressenti, retranscrites pêle-mêle :
« le gouvernement n'a pas fait appel à notre responsabilité, à la capacité de notre système immunitaire à se défendre, à notre capacité à être solidaire ; des avis contradictoires et des mensonges du gouvernement »
« les femmes ont été capables de fabriquer des masques pour chaque famille »
« on nous a infantilisé ; situation d'assistanat, jusqu'où obéir ? »
« la gestion du deuil pendant le confinement laissera des traumatismes profonds »
« notre capacité individuelle et familiale à réagir par nous-mêmes n'a pas été mobilisée ; des moyens de prévention comme la marche quotidienne, l'homéopathie, les huiles essentielles etc... n'ont pas été expliquées »
- **Bridor à LIFFRE (35)** :
Josselyne nous a présenté les questions que soulève l'implantation de cette usine : [voir ici](https://www.liffre-cormier.fr/entreprendre/concertation-prealable-bridor/caracteristiques-physiques-et-techniques-du-projet-dusine-bridor/)
<https://www.liffre-cormier.fr/entreprendre/concertation-prealable-bridor/caracteristiques-physiques-et-techniques-du-projet-dusine-bridor/>

1- Vie du Collectif

[Rencontre du samedi 3 octobre :](#)

La rencontre prévue à NEUILLAC (56) près de PONTIVY la journée du samedi 3 octobre est annulée.

Nous en sommes désolés, mais face aux incertitudes actuelles liées au covid, nous avons préféré ne pas faire prendre de risque aux nombreux malades du collectif et à l'association.

Nous savons les attentes, le besoin de beaucoup d'entre nous de nous rencontrer physiquement ; nous espérons qu'il ne s'agit que d'un report et non d'une annulation définitive.

[Relance des adhésions 2020](#)

Le Covid ne facilite pas les ré-adhésions ; une campagne va être relancée dans les prochains jours auprès de celles et ceux qui auraient « oublié » de réadhérer.

Vous pouvez adhérer :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 - Betton

2-Soutien aux victimes des pesticides :

[Plusieurs ami.e.s décédés](#)

- 27 février, Jean-Michel, paysan (56), d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 23 mars : Christophe, 44 ans, paysan (35) d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 17 juin, Odette, 67 ans, paysanne (49) d'une tumeur cérébrale (glioblastome)
- 6 septembre : Marc, 66 ans, paysan (56), de parkinson

[Point sur les 35 demandes de reconnaissance en maladie professionnelle, en cours](#)

Toutes les demandes faites depuis janvier étaient restées sans réponse de la MSA, sans doute pour cause de modification du traitement des demandes ; en effet, théoriquement, à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion des demandes de tout le pays est effectuée par la MSA du MANS (72) qui prendra les décisions.

De plus, un délai de report du délai d'instruction de 3 mois leur a été accordé par le gouvernement pour cause de covid.

Ces derniers jours, l'instruction des dossiers semble avoir redémarré, mais avec des délais de réponse reculés à 2021.

Bien sûr, cet allongement des procédures n'arrange pas le moral des malades.

Quatre infirmières et aide-soignante au Centre Eugène Marquis à Rennes entre 1970 et 2000 ont déposé fin 2019 une demande de reconnaissance en maladie professionnelle suite aux cancers dont elles ont été atteintes. Elles ont travaillé longtemps sans être protégées des radiations ionisantes et des chimiothérapies.

Trois dossiers viennent d'être transmis au comité régional de reconnaissance en maladie professionnelle (CRRMP) ; pour le quatrième, nous attendons une date d'audience suite au refus de reconnaissance par la CPAM.

[Actions en justice](#)

Affaires en cours :

- **Noël POULIQUEN**, ex-salarié de Triskalia à GLOMEL (22) pour lequel la faute inexcusable de l'employeur a été reconnue le 6 novembre 2019 vient d'être informé par le Tribunal Judiciaire de VANNES, du montant de ses indemnités financières : 85 000 € pour 520 000 € demandés, ce qui est peu.

- **Christian JOUAULT** conteste le refus de la MSA de reconnaître son cancer de la prostate comme une maladie professionnelle. L'audience prévue le 9 juillet n'a pas été plaidée ; nous attendons la décision du tribunal.

- **Christophe THOMAS**, paysan à MOUSTERU (22) à qui Triskalia a livré en 2018 de l'aliment pour lapin contenant des antibiotiques, au lieu de l'aliment pour bovin : dossier classé sans suite par le Procureur.

- **Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL** : l'enquête pénale dans le cadre du réquisitoire supplétif du Procureur de la République de SAINT-BRIEUC se clôturera le 31 décembre, à l'issue des nouvelles investigations des enquêteurs.

L'actualité des prochaines semaines va être chargée et nous ferons appel à votre solidarité pour les soutenir au Tribunal :

- **Claude LE GUYADER** demande la reconnaissance de la faute inexcusable de Nutrea-Triskalia ;
Audience le **jeudi 8 octobre à 13h30 au pôle social du Tribunal Judiciaire de SAINT-BRIEUC**.
Nous tiendrons une **conférence de presse** à ST BRIEUC, en présence de Me LAFFORGUE.

- **Edith LE GOFFIC** conteste le refus de la faute inexcusable de Nutréa-Triskalia lors de l'accident du travail dont a été victime son mari Gwénaël.
Audience le **14 octobre à 14h à la Cour d'Appel de RENNES**.

- **Jean Claude CHEVREL** demande la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, la SAS VEGAM.
Audience le **26 novembre à 14h au pôle social du Tribunal de Grande Instance de RENNES**.

3-Protection des riverains :

[Nouveaux dossiers en cours](#)

Nous soutenons plusieurs riverains contre les épandages de pesticides.

Voici une courte présentation de l'un deux :

Alain à SULNIAC (56), souffre de problèmes respiratoires depuis la pulvérisation faite fin mai par son voisin sur les champs de maïs qui l'entourent avec une bouillie de 4 herbicides différents. Une cinquantaine de ses poules ont crevées en quelques jours.

Voir les articles de presse : [ici](#) et [ici](#)

Les examens médicaux sont en cours ainsi que l'autopsie des animaux.

Les voisins se mobilisent et ont rédigé une pétition contre l'utilisation des pesticides.

Le Collectif accompagne les démarches.

[Mail aux députés et sénateurs contre la réautorisation des néonicotinoïdes pour la betterave sucrière](#)

Evidemment, nous sommes très en colère contre ce nouveau recul du gouvernement.

Un mail au titre du Collectif a été adressé à Mme MAILLARD MEHAIGNERIE, députée à Rennes : [voir ici](#).

Nous invitons chacun à envoyer un courrier à votre député, en utilisant éventuellement ce fichier : [voir ici](#).

Si vous ne connaissez pas son adresse mail, vous pouvez essayer le mail standard d'un député :

Prénom.nom@assemblee-nationale.fr

La même démarche peut être effectuée auprès des sénateurs actuels et candidats à l'élection du 27 septembre.

Initialeduprénom.nom@senat.fr

[Demande de rectification du contenu des chartes d'engagements des 4 départements bretons](#)

Le 28 juillet, Me LAFFORGUE a envoyé un courrier aux 4 préfets bretons et aux 4 présidents de chambre d'agriculture pour leur demander de retirer de leurs chartes d'engagement d'utilisateurs de pesticides le mensonge prétendant que le Collectif a participé à l'élaboration de ces soi-disant chartes.

Mme KIRRY, préfète de Bretagne a répondu aussitôt en nous renvoyant vers les chambres d'agriculture.

Les 4 présidents de chambres ont répondu le 10 août un courrier alambiqué : [voir ici](#).

« *la période estivale ne nous permet pas de mobiliser l'expertise nécessaire pour vous indiquer quelle suite nous donnons à votre requête. Nous nous engageons cependant à le faire dans les meilleurs délais* ».

A ce jour, les chambres d'agriculture n'ont toujours pas effacé leur mensonge ; nous réfléchissons à la suite à donner.

Pierre propose d'écrire une « contre-charte », ce qui suscite un débat : faire des propositions visant à limiter les distances d'épandages, à discuter avec les agriculteurs pour qu'ils informent les riverains avant de traiter, n'est-ce pas en accepter implicitement l'usage ?

Pierre va faire des propositions.

[Recours devant le Conseil d'Etat](#)

Suite à la publication le 27 décembre de nouveaux arrêtés supposés protéger les riverains, 9 associations (dont notre Collectif) ont déposé le 25 février un recours devant le Conseil d'Etat, présenté par Me LAFFORGUE.

Fin août, le Ministère a produit des mémoires en réponse dans les trois recours suivants :

- N°439100 (arrêté du 27/12/2019)
- N°439127 (décret du 27/12/2019)
- N°440210 (Instruction technique du 03/02/2020, CP et note du 30/03/2020)

Le Conseil d'Etat nous invite à produire un mémoire en réplique « dans les meilleurs délais » pour les deux premières procédures, et avant le 20 septembre pour la troisième.

[Communiqué de presse](#)

2 septembre : Suite à un article publié dans Ouest France le 1^{er} septembre présentant un procédé et machine miracle pour diminuer les émissions d'ammoniaque dues au lisier, nous avons publié un communiqué de presse intitulé :

La région Bretagne remet-elle en cause le principe pollueur-payeur ?

Le lobby agricole doit prendre en charge les coûts liés à son système productiviste !

[Voir ici](#)

4- Autres dossiers

[Rencontre du Conseil Régional de Bretagne](#)

Le **24 septembre**, une délégation du Collectif rencontrera des membres du Conseil Régional de Bretagne à la demande de celui-ci. Des victimes des pesticides témoigneront.

[Eau et Pesticides](#)

Nous soutenons le manifeste publié en juillet 2019 par *L'arbre indispensable, Bretagne Vivante, Eau et rivières de Bretagne*.

Pour une expérimentation sans pesticides sur le bassin-versant de la Chèze-Canut !

<https://larbreindispensable.wordpress.com/2019/07/19/que-lon-donne-une-seule-et-bonne-raison-pour-les-generations-futures-de-continuer-a-autoriser-les-pesticides-sur-les-bassins-versants-des-reserves-deau-potable/>

Ci-jointe la description de la qualité dramatique des eaux de surface et souterraine : [voir ici](#)

Par ailleurs, un dispositif appelé TERRE DE SOURCES mis en place par EAU DU BASSIN RENNAIS (EBR) se donne pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau potable en incitant les 3000 agriculteurs des bassins versants à utiliser moins de pesticides, d'antibiotiques... par la valorisation de leurs produits. A ce jour, ce dispositif qui vient de toucher 20 millions d'euros, entraîne seulement quelques dizaines d'agriculteurs.

Nous essayons de comprendre !

[La méthanisation :](#)

Le nombre de projets de méthaniseurs en Bretagne s'accroît, les accidents aussi (Chateaulin 29).

En Ille et Vilaine, un collectif **VIGILANCE METHANISATION** s'est créé pour épauler les groupes qui s'opposent à la construction d'un méthaniseur industriel : vigilance.methanisation35@gmail.com

5- Evènements à venir :

Merci de vous inscrire pour la tenue de stand du Collectif , en écrivant au Collectif : victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr
Ou en téléphonant au 06 73 19 56 07.

22-23-sept-20		RETIERS	35	Stand au Salon : La terre est notre métier
26-sept-20	12- 22h	RENNES	35	Stand à la Fête des possibles
26- 27-sept-20		MUZILLAC	56	Stand au salon bio Terre en vie
30-sept-20	20h15	PLOUGUERNEAU	29	Débat sur les pesticides organisé par le Coquelicots
1-oct-20	20h	COUTANCES	49	Projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé
10-11-oct-20		GUICHEN	35	Stand au Salon Ile et Bio

SOIRÉE - DÉBAT

Pesticides et santé publique



Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20h 00
à la Salle de Conférences des Unelles
COUTANCES

Soirée animée par le Collectif de soutien
aux victimes des pesticides de l'Ouest

sur invitation de



Nous voulons
des Coquelicots
Coutances



7-Prochaine réunion :

Mercredi 4 novembre 2020 à 20h00
Espace Anita Conti – 10 rue du Trégor –
35830 BETTON